

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,
Vu la convention portant création d'un Pôle PACA du Comité National de Formation en Micro-électronique (CNFM PACA),
Vu la désignation en date du 22 septembre 2008, de M. JACQUEMOD à la Direction du CNFM PACA, pour une durée de 4 ans,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Gilles JACQUEMOD est nommé Administrateur Provisoire du Pôle PACA du Comité National de Formation en Micro-électronique (CNFM PACA), à compter du 23 septembre 2012.

Article 2 :

L'Administrateur Provisoire est chargé, outre de la gestion des affaires courantes, de l'élaboration des statuts du service commun.

Article 3 :

Cet arrêté prendra fin à la date de nomination du nouveau Directeur du CNFM PACA, par le Président de l'Université.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2012


Yvon Berland
Président de l'Université d'Aix-Marseille

